

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 26 juillet 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 00.

Madame Gaël KERVERN a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES KERVERN, TULET, VOLTES, CARBO, SAGET, BOUSSEMART. MM CIERCOLES, TIBAL, MARCHAND, CARLES, ANJARD, VERDIER, GUITARD, MONTALIEU.

ABSENTS NON EXCUSES : MME MONZON, MM THURIES.

**PROCURATIONS : MME CALMETTES à MM GUITARD
MME AUGER à MM CIERCOLES**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 30 juin 2016.

1- Lotissement communal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'arrêté d'aménager n° 03121216Z0001 Lotissement communal « Les Moulins de Lutché ».

Voté à l'unanimité

2- Location d'une partie du local atelier.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, par acte n° 11436103 du vingt-six novembre deux mil dix s'est rendue propriétaire d'un immeuble situé Route de Bazus cadastré sous le n° A 848.

Cet immeuble étant d'une superficie de 753 m² avec deux locaux distincts, il propose de louer un des locaux de 160 m². Ce bail commercial aurait une durée de neuf ans à compter du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2025. Un loyer mensuel serait de 800,00 € pour la première année.

Voté à l'unanimité

3- Adoption du Budget Primitif 2016 – Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché ».

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2016 du Lotissement communal « Les Moulins de Lutché », en équilibre pour un montant de :

Section de fonctionnement :

- Dépense : 996 666,00 €
- Recette : 996 666,00 €

Section d'investissement :

- Dépense : 666 666,00 €
- Recette : 666 666,00 €

Voté à l'unanimité

4- Mise en sécurité d'une salle de classe à l'école élémentaire du Chêne.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il avait été décidé par délibération n° 044/2016 de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour une mise en conformité à l'école élémentaire du chêne en raison des nouvelles normes incendie.

De nouvelles propositions plus avantageuses sont présentées au conseil :

- Entreprise BATI 88 pour un montant de 3110,00 € HT soit 3732,00 € TTC pour l'ouverture de la porte.
- Entreprise ALUMINIUM OCCITAN pour un montant de 1548,25 € HT soit 1857,90 € TTC pour la fourniture et pose d'une porte.
- Entreprise MERIAL pour un montant de 18 680,00 € HT soit 22 416,00 € TTC pour la fourniture et pose d'un escalier.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance : 20h00